



Fausse déclaration caf par une entreprise garde d'enfant

Par **banana34**, le **11/08/2011** à **18:06**

Bonjour,

je ne sais pas a qui je peux adresser mon problem, merci en avance si vous pouvez m'aider

j'ai fait garder mes enfant par une entreprise la [s]nounou passion[/s] a montpellier pendant 2 ans, le premier 18 mois tout etait bien passe, mais les chose ont change a partir de janvier 2011. Depuis la partir de notre nounou avant la fin d'annee, l'entreprise a eu mal de nous trouver une intervenant reguliere, par fois, je me suis retrouver un our deux sans intervenant, et le problem ca commence.....

avec cette entreprise, on a signe un an de contract, et des le debut de contract on recoit les coupons en totalite de cette annee (39 heures(coupon) par mois * 12 mois= 470 ehures(coupons))

et puis on nous conseille de payer par prelevement fix automatique, et c'est a eux qui fait le declaration chaque mois a la caf pour que la caf qui nous paye en premier et eux effectuer le prelevement, problem:

1. depuis janvier 2011 on a consome en moyen 18 heures/mois aulieu de 39 heures (ici il y a ma part d'histoire et leur part)
2. ils ont declare toujours 39 heures a la caf et le prelevement toujours encours et sans question
3. juin 2011, je me suis retrouver 228 coupons sur me mains et depuis averil je n'ai plus intervenant regulier, donc j'ai decide de terminer mon contract avec cette entreprise et je voudrais qui rembourse les prestation a la caf et moi (228 coupons * 18.50euros l'heure= 4218 euros - 120 euros (frais dossier))
4. entreprise a deicde l'employer le cause no. 5 dans le condition de vente

Remboursement ou annulation: les coupons codes barres correspondant aux heures payees et non travaillees sont remboursables dans un delai de six mois a partir de la date d'edition (delai reduit a 20 jours pour les coupons de soutien scolaire); la date

d'edition est indiauee sur les coupons code barres; apres ce delai, le remboursement portera sur la moitie de la valeur des coupons correspondant aux heures payees et non travaillees; les coupons dont la date est posterieure a 1 an sont non remboursables: les frais d'adhesion ne sont pas remboursables; les demandes doivent etre adressees au service comptable par lettre recommandee avec accuse de reception; le delai d'instruction est de deux mois, les frais de gestion de remboursement s'elevant a 120euros.

quoi faire?????

au secour! SVP

Par **Tisuisse**, le **13/08/2011** à **16:37**

Bonjour,

Les nounous agréées relèvent du Conseil Général et les associations loi de 1901 peuvent être contrôlées par la préfecture.

Orientes vos démarches vers ces 2 administrations.

Par **Nounoupassion**, le **16/01/2013** à **09:55**

Bonjour

Nounou Passion à Montpellier c que des problèmes!!j'ai été intervenante chez eux et ils m'ont bien exploités pour se débarrasser de moi comme un vieux kleenex à la fin! La gérante est snob, elle méprise "le petit personnel" et n'a pas de morale, appart faire du chiffre il n'y a rien d'autre qui l'intéresse...

j'aurai pu leur coller une procédure pour licenciement abusif mais j ai préféré tourner la page et ne plus avoir affaire à eux!

En bref, à fuir!

Par **Dion34**, le **10/05/2013** à **16:53**

Bonjour

Je trouve ces commentaires totalement hallucinants. En tant qu'intervenante, je trouve que le salaire est totalement réglo, le recrutement est fiable pour les parents et l'entreprise prend soin de ses employés. Je n'ai jamais eu un seul problème, deux de mes amies y travaillent aussi et trouvent le fonctionnement tout à fait à leur goût.

Par **Nounoupassion**, le **12/05/2013** à **15:28**

Tapez votre texte ici pourDion34 fait surement parti de l'entreprise Nounoupassion pour venir ainsi les défendre sur ce forum!!!

Comme par hasard elle y travaille, 2 de ses amies aussi, elle connaît tous les parents qui y sont inscrit et elle a assisté à tous les recrutements pour dire qu'ils sont fiables et que les candidats sont bien accueillis et bien traités du début à la fin...

et puis, Dion34 si ça se passait si bien que ça, vous ne serez pas sur un forum ou justement le thème est que Nounoupassion à Montpellier est une entreprise de garde d'enfants à problèmes!!!! que faites vous donc sur ce forum si tout se passe si bien avec eux??? ça fait beaucoup de coïncidences vous ne trouvez pas???

Allez la faire à d'autres!!!!

Nounoupassion n'a hélas pas tous ces atouts, bien au contraires!!! beaucoup de problèmes ont été relevé chez Plusieurs intervenantes et parents en parti à cause de "la direction" qui fait tout à l'envers et ne respecte pas ses salariés...

A vous de voir!

répondre ...

Par **enfant34**, le **29/09/2013** à **10:18**

je suis tout à fait d'accord ,il faut fuir nounou passion la gérante n'est pas humaine

Par **ancienneintervenante**, le **31/01/2014** à **18:27**

bonjour à tous, voilà j'étais intervenante chez nounou passion, et au début ça se passait bien rien à dire j'avais une famille et avec cette famille j'ai eu quelques petits problèmes et un jour je reçois un appel de l'agence, de la secrétaire, et qui m'envoie balader, un non respect hallucinant... bref et depuis je n'ai plus accepté de missions, et puis un autre jour je reçois un courrier pour un licenciement "faute grave" parce que je n'avais pas répondu aux mails reçus pour les missions proposé, donc je voulais savoir si le fait de pas avoir répondu aux mail était effectivement une faute grave ??

et pour appuyer l'avis de Nounoupassion, je confirme pour la direction et oui c'est une agence qu'il faut éviter. Pour finir leur méthode de communication est complètement nul...

Par **moisse**, le **02/02/2014** à **09:12**

Bonjour,

Je n'ai aucun avis sur cette garderie ni sur son personnel.

Mais lorsqu'un salarié refuse d'exécuter les ordres de mission de son employeur, conformes à ses fonctions, il est en état d'insubordination caractérisé justifiant le licenciement et sa qualification (faute grave).

Il appartient à l'employeur de respecter la procédure de licenciement et, en cas de controverse, prouver la ou les fautes alléguées.

Par **ancienneintervenante**, le **03/02/2014 à 15:34**

d'accord je comprend, merci pour l'information

Par **moisse**, le **13/02/2014 à 07:32**

Bonjour,

[citation]Pour ce qui est des mails qu'on reçoit, d'une ils sont généraux, donc être licencié pour faute grave car vous n'avez pas répondu à ces mails, cela me paraît abusif[/citation]
Qui a écrit cela et où?

[citation] Perso je n'y réponds pas car je suis déjà sur des missions sur les créneaux proposés. Et quand j'y ai répondu, ils avaient déjà quelqu'un.

Comme beaucoup d'agence, on a pas tellement le choix que d'accepter les missions proposées mais il n'empêche qu'avec une raison valable on a tout à fait le droit de refuser.
[/citation]

Ce mode de fonctionnement ne décrit pas des relations entre un employeur et ses salariés. Même avec des raisons valables à répétition, un salarié refusant d'exécuter les missions ordonnées par l'employeur sera licencié pour des motifs réels et sérieux.

Je ne sais pas trop comment ces agences fonctionnent mais cela ressemble plutôt à du travail temporaire selon la description qui en est faite.

Par **dream34**, le **13/02/2014 à 19:44**

j'ai relu, en effet, elle n'a pas écrit cela.

Pour le reste je suis d'accord avec vous.

Mais comme ici je parlais de missions proposées de façon générale à toutes les intervenantes et les intervenants même si ça paraît évident qu'on ne puisse pas répondre à ses demandes lorsque nous avons déjà d'autres familles sur les mêmes horaires.

Et en général, oui, ce sont des remplacements ou des gardes ponctuelles.

Par **marmotte64**, le **21/02/2014 à 10:56**

Bonjour,

Ayant été intervenante dans cette société si l'on peut appeler cela comme ça.

il est vrai que concernant les relations avec la responsable qui n'est pas toujours là ou se fait porter absente par tranquillité, alors que nous on nous demande d'être irréprochable par contre à plusieurs reprises je constate que les filles du bureau fument leurs cigarettes sur le trottoir de l'agence, qu'elle belle image pour cette société il me semble avoir lu que le tabac avec la garde d'enfant n'était pas compatible, qu'elle belle pub.

en ce qui concerne les paiements c'est très aléatoire un peu comme il veut par contre on ne

doit pas refuser de mission attention au bout de 3 abracadabra licenciement aller salut.
Je vous conseil de vous renseignez à l'inspection du travail et au prudhommes.
vous serez ravie d'avoir un autre son de cloche sur nos droits.
En ce qui concerne les contrats de travail l'inspection du travail ce tire les cheveux à chaque fois. il est vrai que le petit personnel est inconsideré, mais madame n'aura pas de clients si elle avait du personnel incompetente, il ne faut pas l'oublier.
La société tourne grâce au personnel mais certainement pas pour la gérance on est bien d'accord.
Le coup des coupons mensuels qui ne sont pas rendu à temps donne droit à une sanction de non paiement de salaire du mois cool surtout quand les clients réclament pendant des mois leurs coupons, et que cela ne suis pas à l'agence.
Entre chantage, diffamation et intimidations clients et personnelles super mdr....
Bonne lecture.

Par **intervenante np**, le **19/03/2014** à **14:28**

Bonjour,
je suis actuellement intervenante chez nounou passion.
j'ai rencontré divers problèmes
je vous laisse lire. Bonne lecture.

Alors pendant plusieurs mois non paiement du salaire parce qu'elles avaient oublié de faire le changement de rib et cela a duré plus de 3 mois remettant la cause sur ma nouvelle banque jusqu'au jour où elles se sont rendus compte de leurs erreurs,
une famille me donner 16h/mois que je ne faisais pas pour pouvoir toucher la caf au final la famille a quitter nounou passion et j'ai dû leur rendre toutes les heures.
Mal organisation des planning je me retrouvais avec 2 familles le même jour et bien sûr c'était ma faute parce que je n'avais pas privilégié la bonne famille.
Au niveau de nos plannings, elles ne sont pas du tout au courant et propose des missions déjà sur nos heures.
Une famille chez qui je travaille vas arrêter avec eux car incapable de trouver une nounou de remplacement quand j'étais en maladie, alors que c'est quand même leur boulot.
Une amie qui travaille aussi pour nounou passion n'a pas été prévenue que le contrat chez la famille chez qui elle bossait se terminer fin janvier. Elle l'a appris par les parents, alors que nounou passion était au courant quand mon amie a signé le contrat.
Niveau recrutement aucun test de réaliser alors que dans toutes les agences ils en font un. Puis pour garder un bébé, elles vous disent pas besoin de diplôme il suffit de savoir changer une couche et donner le biberon.
Je vous laisse juger par vous même.

Actuellement je bataille pour partir, si vous voulez en savoir plus n'hésitez pas à m'envoyer un mp.

Par **patricia34**, le **30/03/2014** à **23:51**

Bonjour,j ai travaillé 5 ans pour nounou passion , moi aussi les 4 premieres années tout c 'est bien passé car je suis tombée sur de très bonnes familles .Mais en Juin dernier mon contrat se terminant j ai prévenu de suite afin que l on me trouve une famille dès le mois Aout ou pour la rentrée .Dès fin juin j avais accepté une mission , qui très vite s 'est transformée de semaine en semaine , les jours et les heures changeaient , d un 30h la mission est passée a 50h, puis a 20h puis matin et soir,donc ne la trouvant pas fiable compte tenu de la distance et des horaires, j ai refusé de ce fait les propositions que l on me faisait ont été de pire en pire , des contrats de 10h a 15 h maximum par semaine !!! donc pas suffisant et impossible a compléter ,puisque souvent c était une fois du matin et une fois du soir .jusqu 'au jour ou elle me propose enfin la veille de la rentrée une mission qui semble intéressante puisque 18h en Sepetembre,puis 21h dès Octobre mais qui au final, sur place se transforme en mission totalement différente , de 18h elle passait a 10h au contraire !!! Comme a chaque fois les dires ne sont jamais la réalité . Elle profite de son pouvoir pour en faire un abus n hésitant pas a nous faire passer pour des incomphétentes au yeux des parents ... ce scénario a duré jusque Octobre et c est décidé a me licencier en Novembre, heureusement que je me suis débrouillée pour trouver moi même une famille .

Donc je suis bien de votre avis FUYEZ Nounou passion , les prud'hommes sont la pour vous aider et vous défendre.

Vous pouvez me contacter si vous le désirez .

Par **intervenante np**, le **14/04/2014** à **12:27**

attention nounou passion est en liquidation judiciaire

<http://www.pernaud.fr/anonym/mandat/detail/10001188894/nounou-passion-france-sas;jsessionid=B02DBE23E0CE1EE2ADA9B4553A5F7EAC>

Par **dream34**, le **14/04/2014** à **13:04**

Ce n'est pas la même entreprise qui est en liquidation judiciaire.

Celle-ci n'a rien à voir avec l'entreprise de garde d'enfant. Par contre à cause de cela ils sont en redressement mais rien à craindre à ce niveau là.

Par **marmotte64**, le **18/04/2014** à **23:42**

Mais n importe quoi c'est celle de Montpellier qui est en redressement judiciaire avec un mandataire

Par **intervenante np**, le **18/04/2014** à **23:48**

Oui on parle de nounou passion de Montpellier

Par **dream34**, le **19/04/2014 à 09:17**

il ne faut pas confondre nounou passion France, qui est en liquidation judiciaire et nounou passion Montpellier SARL Axelle qui est en redressement. Même si elles ont la même directrice, ce ne sont pas les mêmes entités.

Par **fabamiel**, le **05/05/2014 à 17:27**

Tout ça ce ne donne pas envie de confier son enfant chez nounoupassion...
Je suis à la recherche pour septembre 2015 sur St clément de rivi re d'une nounou pour du p riscolaire de 16h   19h30 le mardi, jeudi et vendredi.
Me contacter: fabrice.amiel@laposte.net

Par **lena34**, le **23/05/2014   07:28**

Bonjours, c'est impressionnant comme vos t moignages ressemble   mes probl mes rencontr s avec eux actuellement je recherche des personne qui serais d'accord de porter plainte contre l'association ou surtout contre la g rante qui est un chien d'attaque elle a aucune  ducation! comme on dit l'union fais la force m

Par **Martine92**, le **26/05/2014   14:39**

[fluo]BONJOUR[/fluo] Je suis d'accord avec le message du 23/05/2014 j'ai eu le m me probl me , j'ai  t  licenci r abusivement m me que mon avocat voulait porter plainte, mais j'ai eu des menaces si je le faisais, donc j'ai laisser tomb . J'esp re qu'un jour ils seront puni.

Par **Aman34**, le **12/06/2014   17:28**

Bonjour,
Je suis actuellement   la recherche d'un emploi compl mentaire (entre 10-15h) par semaine et week end sur Montpellier et ses environs et je pensais postuler chez nounous passion mais   la lecture de vos messages, l'envie   disparue. Voir une entreprise qui traite mal ses employ s et consid re les familles comme des portes monnaies ne m'int resse pas. Je suis d sol e pour les difficult s que vous rencontr es et si vous connaissez des structures plus s rieuses pour proposer nos services, je suis int ress e. Bon courage et bonne continuation.

Par **Mme attend son ch que**, le **11/08/2014   15:32**

Bonjour,

Je constate qu'il y a une désinformation général concernant vos droit...

Pour faire cours la société nounoupassion est en liquidation judiciaire néanmoins pour ceux qu'ils le souhaite rien ne vous empêche de porter l'affaire aux prud'homme

Pour ceux qui hésitent et pensent ne pas être dans leur droit je leur répond que justice a été faite pour moi

Ne cédez pas aux intimidations!

Par **Dé-con-sei-llée !**, le **10/09/2014 à 13:02**

Bonjour,

je connais aussi cette entreprise pour y avoir travaillé... Visiblement l'équipe fait son possible pour s'accommoder des "humeurs" de la gérante. Elle parait avoir son mot à dire sur tout et intervient quand bon lui semble dans une discussion entre vous et une personne de l'équipe.

Elle fait genre "furie", plutôt surexcitée et qui pense qu'elle a toujours raison.

Je n'ai pas aimé travaillé avec cette entreprise et je la déconseille.

Par **joliejulie**, le **07/10/2014 à 11:07**

Bonjour,

Je suis assez étonnée par tous ces messages, je ne travaille pas dans cette association mais une amie a été recrutée il y a un mois et elle ne m'a pas dit tout ça. Au contraire elle était plutôt contente, l'association lui aurait trouvé une famille en deux jours pour un contrat de 20h par semaine.

J'ai l'impression qu'il y a bcp de haine dans vos messages, ma fois j'en parlerai à mon amie mais ca me choque un peu...

Par **maman en detresse!**, le **02/02/2015 à 14:59**

C'est vraiment difficile de ne pas prendre en compte vos messages...A mon grand désespoir vous imaginez.

Peut etre vous pourrez m'aider.

Je suis a la recherche d'une nounou pour des horaires particuliers (travail des soirs, un week end par mois donc environ 75h par mois).

Les ass mat du coin ne souhaite pas travailler le soir et le week end.

Alors une amie qui fait appel a nounou passion depuis 8ans me la conseillé.

Seulement en voyant vos commentaires ca ne fait pas rêver...

Si vous avez des solutions ou propositions je suis toute disponible.

Cordialement.

Par **Content de mon prestataire**, le **25/06/2015** à **11:09**

Il y a d'autres sociétés sérieuses sur Montpellier.
Demandez des devis à 3-4 d'entre elles et comparez avant de vous engager.
Par exemple, si quelqu'un vient à votre domicile pour vous parler de l'organisation de la prestation, c'est toujours plus rassurant que de faire ça par téléphone.

Par **Plus jamais !**, le **12/09/2015** à **18:15**

Bonjour,

J'ai travaillé pour Nounou Passion pendant 2 ans.
Au début, pas de problème avec eux, ça se passait bien.
Je trouvais, par contre, la directrice de l'agence pas très humaine et le recrutement des employées était très limité (pas besoin de diplôme, une simple lettre de recommandation peut suffire et de toute façon aucune vérification n'est faite ^^). On ne voit ça qu'ici. Bref.
Il se trouve que je suis tombée malade et mon médecin m'a mise en arrêt.
Suite à ça, je reçois un appel de la directrice de l'agence, complètement hors d'elle, furieuse. Elle me menace de m'envoyer quelqu'un pour vérifier que je sois vraiment malade. Elle est persuadée que ma maladie est inventée de toute pièce.
Quelques jours plus tard, je reçois un courrier de licenciement. Motif : les parents de l'enfant que je gardais n'auraient pas été satisfaits de moi.

Jusqu'à aujourd'hui, je n'ai eu que des retours positifs sur mon travail et là bizarrement, y a un gros souci. Encore aujourd'hui, je me demande ce que j'ai bien pu faire de "mal".
Mais ils leur fallait un motif de licenciement.

Ca m'attriste de constater que des gens si inhumains, sans aucune empathie, centrés sur le chiffre d'affaire et non la qualité des services, puissent tenir une agence spécialisée dans le service à la personne. Quelle aberration !

Je vous déconseille, parents mais aussi nounous, de vous tourner vers cette société.

Par **Genma**, le **12/11/2015** à **15:15**

Incroyable... Je pensais être la seule à penser tout cela...

J'ai été salariée de Nounou Passion quelques années. Recrutement au pied levé sur le salon TAF, pas de diplôme requis, pour garder des petits de 2 mois à 2 ans (où il est exigé un CAP Petite Enfance) ! Je l'ai fait car j'avais l'expérience, mais si un inspecteur du travail avait mis le nez dans leurs dossiers, il serait tombé des nues.

Comme pour beaucoup d'intervenants, de bons contrats au début, puis des contrats informels de 10 à 15 heures, qui demandaient une amplitude de disponibilité de 6h00 (oui oui...) à 20h00 (...), des horaires en coupé (périscolaire), qui ne permettaient pas de deuxième emploi

(et je ne parle pas de la clause de fidélité...). Je ne parlerai pas non plus des bulletins de salaire, à charges constamment variables. Voilà pour l'aspect technique.

Pour l'aspect humain, effectivement, la condescendance de la gérante dépassait mon entendement. Une chance que j'excelsais dans mon travail, elle ne pouvait rien dire, car j'avais les parents de mon côté. Simplement, le comportement de cette femme issue du milieu commercial (cosmétiques) ne cadre pas avec le secteur d'activités du service à la personne, qui présuppose un minimum de savoir-être, d'empathie et, oserais-je en rajouter, d'amabilité et de courtoisie !

Bref, vous aurez compris quelle est mon opinion concernant cette entreprise.

"Bonne" lecture.

Par **ninaritchi**, le **17/04/2016** à **16:01**

Bonjour Je suis nouvelle je vouler aller travailler aussi a nounou passion !!mes quand je vois vos commentaire sa donne pas trop envie sa fai peur sur tou ...

Par **ninaritchi**, le **17/04/2016** à **16:01**

Bonjour Je suis nouvelle je vouler aller travailler aussi a nounou passion !!mes quand je vois vos commentaire sa donne pas trop envie sa fai peur sur tou ...